



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2023- 313

Date :

Mis en ligne le :

26 MAI 2023  
26 MAI 2023

**Objet :** **Modification de l'arrêté municipal N° PA 2023-239**  
**Permis de stationnement**  
**Débit de boissons temporaire**

**Lieu :** **Esplanade de la Petite Mer**

**Date :** **23 juin 2023**

N° d'acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de Police ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2023-161 du 29 mars 2023 et PA 2023-294 du 17 mai 2023 portant autorisation des animations "Apéro Live" ;

**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2023-239 du 3 mai 2023 portant permis de stationnement à la société V and B sur les manifestations « Apéro Live » ;

**Considérant** le report de la manifestation « Apéro Live » du 19 mai 2023 sur l'Esplanade de la Petite Mer, pour cause de mauvais temps au 23 juin 2023, sur le même lieu ;

**Considérant** que l'occupation du domaine public est soumise à autorisation ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Toutes les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2023-239 du 3 mai 2023 relatives à l'Apéro live du 19 mai 2023 sur l'Esplanade de la Petite Mer sont reportées au 23 juin 2023 sur le même lieu.

#### Article 2

Les autres dispositions sont inchangées.

#### Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification.

#### Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Animation et Évènementiel,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice de l'Économie Emploi,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'incendie et de Secours de Vitrolles.



Loïc GACHON  
Maire de Vitrolles